



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal du **25 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-neuf janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Marie BARRÉ (procuration à Alain SÉVÊQUE), Dany DAVID (procuration à Michèle DEBONO), Christian DELANOË (procuration à Monsieur Thierry DUPRAY) Michèle LALLIER (procuration à Jacques LECHEVALIER).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/01/2018

- :-:-:-:-:-:-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2018/01/01 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur SÉVÊQUE précise que le coût supplémentaire de cet avancement de grade sera pour la commune de 49,20 € par mois.

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de créer un poste filière technique :

- Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Durée : 35h/35h
- Rémunération : statutaire

Le poste occupé actuellement par cet agent sera supprimé ultérieurement, après avis du comité technique.

A compter du 1^{er} janvier 2018, cet agent pourra être nommé dans son nouveau grade dont le financement est prévu au budget (avec effet rétroactif).

DÉLIBÉRATION n° 2018/01/02 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF/MSA

Monsieur SÉVÊQUE indique que le montant de la prestation n'est pas encore connu, mais rappelle qu'au titre du contrat Enfance Jeunesse 2014-2017, la commune a perçu la somme de 3940.02 € par an.

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement CAF/MSA pour les actions périscolaires qui dépendent de la compétence de la commune d'Agneaux.

DÉLIBÉRATION n° 2018/01/03 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES – RENTRÉE 2018

Monsieur DEPINCÉ prend la parole pour intervenir au nom du groupe « Ensemble pour Agneaux ». Il affirme que la décision de supprimer les TAP, qui va être votée, est lourde de sens pour la jeunesse de la commune.

Monsieur DEPINCÉ rappelle que ces temps d'activité périscolaire, mis en place avec succès il y a quatre ans, ont permis aux jeunes de découvrir des activités diverses et des sports autres que ceux habituellement pratiqués dans une cours de récréation. Il déclare : « *Les TAP ont aussi un avantage important, celui d'un enseignement qui prend en compte les rythmes d'apprentissage de l'enfant : enseignement réparti sur 4 journées ½ par semaine, et arrêt des cours vers 15h30. En revenant à la semaine de 4 jours, l'année scolaire sera amputée de 20 jours d'enseignement environ, soit 5 semaines d'enseignement en moins par an. Sur la durée du cycle élémentaire, du CP au CM2, ce sont 25 semaines de cours en moins, soit 100 jours.* »

Monsieur DEPINCÉ indique que l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) estime que 180 jours par an sont nécessaires à l'enfant pour assimiler l'enseignement ; avec une organisation à 4 jours ½ par semaine, on est à environ 160 jours ; avec une organisation à 4 jours, on est seulement à 140 jours.

Monsieur DEPINCÉ, au nom du groupe « Ensemble pour Agneaux », interroge les élus de la majorité : « *en tant que parents, grands-parents responsables, pouvez-vous acceptez que vos enfants et petits-enfants soient privés de 5 mois d'enseignement pendant la période de leur vie où ils doivent acquérir les fondamentaux pour réussir dans la vie ?* ».

Monsieur DEPINCÉ commente les points cités dans le projet de délibération, argumentant le retour à la semaine de 4 jours :

« *L'enquête auprès des parents, dont le groupe « Ensemble pour Agneaux » n'a pas été destinataire montre que 56,7 % des répondants sollicitent le retour à la semaine de 4 jours. Si ce chiffre est rapporté au nombre de familles fréquentant le groupe scolaire Marie Ravenel, il ne représente que 57 familles sur 190, soit 30 % ; loin de la majorité.* »

Monsieur SÉVÊQUE précise que l'enquête a été réalisée par le bureau des parents d'élèves, et à leur initiative, que les élus de la majorité n'ont pas eu connaissance de ce questionnaire non plus.

Concernant les résultats de l'enquête, Monsieur SÉVÊQUE rappelle le principe démocratique : l'ensemble des familles est invité à répondre, et la répartition des votes ne se fait que sur les retours.

« *Les nouveaux horaires qui ne semblent pas avoir l'impact escompté sur le bien-être des enfants* » : Monsieur DEPINCÉ, au nom du groupe « Ensemble pour Agneaux », récuse cet élément de la délibération et demande : « *quels sont les éléments qui permettent cette affirmation ? Les enfants ont-ils été consultés ? Une évaluation objective des TAP a-t-elle été*

faite ? » Monsieur DEPINCE estime qu'après seulement 4 années d'existence, il est difficile de faire un bilan exhaustif des TAP.

Monsieur SÉVÊQUE reprend les différents éléments concernant la mise en place des TAP, en soulignant que cette réforme, qui avait fait l'objet d'un débat au niveau national, ne faisait pas l'unanimité chez les spécialistes de l'éducation.

Il déclare : « Au niveau de la commune d'Agneaux, un travail a été fait en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations, pour proposer des TAP de qualité.

Toutefois, le décret de juin 2017, qui permet à l'Inspecteur d'Académie de déroger aux dispositions, a donné la possibilité aux communes de revenir à une organisation à 4 jours. La commune d'Agneaux, souhaitant prendre le temps de la réflexion et de la concertation, a fait le choix, pour l'année scolaire 2017/2018, de rester à 4 jours ½.

En décembre dernier, l'Inspecteur d'académie a demandé aux communes leurs projets d'organisation pour la rentrée 2018/2019, en rappelant la possibilité de déroger, sous réserve d'une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école.

Les parents d'élèves se sont organisés et ont réalisés une enquête qui a dégagé une majorité favorable à un retour à 4 jours. Les enseignants se sont concertés en conseil des maîtres.

Le conseil d'école, dont l'avis prévaut, s'est réuni le 9 janvier 2018 et a voté pour un retour à la semaine de 4 jours. Lors de cette séance, nous nous sommes engagés à proposer au conseil municipal de ne pas s'opposer à cet avis. »

Cependant, Monsieur SÉVÊQUE souligne que certaines activités proposées pendant les TAP, notamment le jardinage pour les enfants de l'école maternelle, ou la broderie, en accord avec les associations et bénévoles concernés, et le personnel de l'Espace Loisirs pourront intervenir le mercredi, dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Monsieur SÉVÊQUE explique, qu'au vu de l'avis du conseil d'école et des parents d'élèves, et compte tenu du contexte financier, préconiser le maintien de la semaine à 4 jours ½ n'avait pas de sens.

Concernant la rédaction du projet de délibération, Monsieur SÉVÊQUE revient sur le texte « *ne semble pas avoir l'impact escompté* » : cela traduit les différentes affirmations de ceux qui sont, au quotidien, au contact des enfants, à savoir les enseignants, les personnels communaux et les parents d'élèves.

Il ajoute que les enfants n'ont pas été consultés parce qu'à son sens, il faut clore le débat : les enseignants et les parents d'élèves se sont prononcés et ont pris leurs responsabilités, il appartient maintenant aux élus de prendre une décision.

Monsieur HÉRY souhaite réagir sur la formule « *ne semble pas avoir l'impact escompté sur le bien-être des enfants* » : Intervenant sur les TAP et participant aux différentes réunions, il précise que l'ensemble des animateurs sont satisfaits des TAP et de l'implication des enfants. Aussi, il revient sur la notion de « bien-être des enfants » ; il ajoute : « *paraît-il que les enfants sont plus fatigués* ». Il s'interroge sur le nombre d'enfants qui n'iront plus à l'école le mercredi matin, mais qui se retrouveront au centre de loisirs dès 9h le matin, et qui ne pourront pas se reposer d'avantage.

Monsieur SÉVÊQUE intervient en précisant que ce constat de fatigue émane des parents. Le rythme du mercredi n'aura rien à voir avec le rythme scolaire ; les enfants s'y adapteront, comme ils le faisaient avant la réforme.

Monsieur SÉVÊQUE confirme la satisfaction des intervenants et des parents sur l'organisation des TAP et sur la diversité des activités proposées, mais souligne les réflexions de certains parents concernant la fatigue de leurs enfants. Cette fatigue perturbe parfois les activités ; il a pu le constater avec Madame LAMAZURE lors de leurs différentes visites.

Monsieur HÉRY souligne qu'en revenant à la semaine de 4 jours, les enfants travailleront jusqu'à 16h30, soit 1 heure de plus chaque jour. En tant qu'ancien enseignant, il a constaté que les enfants, sont plus réceptifs en travaillant jusqu'à 15h30 plutôt que 16h30.

Monsieur SÉVÊQUE répond que la durée totale du temps scolaire est inchangée et qu'il appartient aux enseignants de gérer leurs classes et emplois du temps.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que la mise en place des TAP n'était pas une initiative des communes. Aujourd'hui, l'Inspecteur d'Académie donne la possibilité de déroger, il estime qu'il faut faire confiance aux professionnels sur le terrain pour se prononcer.

Monsieur DEPINCÉ précise que les propos du groupe « Ensemble pour Agneaux » portent sur le retour aux 4 jours d'enseignement par semaine et non sur la qualité des activités sur les TAP dont la poursuite serait une bonne chose. Il informe l'assemblée que certaines collectivités dans le Département ont voté contre l'avis des conseils d'école en souhaitant que la semaine reste à 4,5 jours.

Monsieur DEPINCÉ ajoute « *dans ces collectivités, les responsables ont estimé qu'en tant qu'élus locaux, responsables des enfants de leurs communes, ils devaient dire non pour préserver le bien-être des enfants afin qu'ils grandissent parfaitement dans la société.* »

Monsieur SÉVÊQUE déplore l'absence d'indication de la part du Ministère de l'éducation Nationale mais réaffirme sa volonté de respecter le choix des parents et des enseignants en s'abstenant de porter de jugement sur l'attitude de telle ou telle collectivité.

Monsieur DEPINCÉ regrette la prépondérance de l'approche financière du dossier, il reconnaît les contraintes budgétaires et gouvernementales mais estime que les moyens doivent être mis en œuvre pour assurer l'avenir et le bien être des enfants et ne pas les considérer comme des variables d'ajustement du budget.

Monsieur SÉVÊQUE : « *les contraintes gouvernementales ne sont malheureusement pas récentes, la collectivité doit s'en accommoder ; en revanche les enfants ne sont en aucun cas des variables d'ajustement ; si tel avait été le cas, nous n'aurions pas fait tous ces efforts pour eux pendant ces 4 dernières années* ».

Monsieur SÉVÊQUE fait observer que les enseignants, les parents et les élus jugent avec des critères qui leurs sont propres ; chacun restant à sa place. Bien que l'aspect financier ait été un critère qui ait compté pour les élus, la collectivité soutiendra toujours les activités annexes qui seront proposées aux enfants.

Monsieur DEPINCÉ exprime la déception de son groupe ; il regrette que la jeunesse ne soit pas une priorité pour la commune tout en reconnaissant que le Maire, qui est aussi vice Président de Saint-Lô Agglomération, chargé de l'enfance et de la jeunesse, effectue un travail remarquable au sein de l'agglomération.

Son groupe est déçu pour les animateurs et les clubs qui pourront voir dans la décision, une non reconnaissance de leur travail et de leur bénévolat.

Monsieur SÉVÊQUE précise que les associations continueront de travailler avec la jeunesse comme avant.

Il réaffirme que la décision des élus doit prendre acte du choix des parents et des enseignants en attendant la décision de l'Inspecteur d'académie et rappelle que la jeunesse reste une priorité pour la commune.

Madame LECLERC-BUICHON évoque les problèmes liés à la fin des activités pour certaines personnes salariées de la commune.

Monsieur SÉVÊQUE explique que les salariés de la commune et les animateurs de l'ALSH continueront d'exercer leurs missions sans conséquence sur l'emploi.

Le débat étant clos, Monsieur DEPINCÉ exprime le souhait d'un vote à bulletin secret. Monsieur SÉVÊQUE accède à la demande.

Suite au vote à bulletin secret, l'assemblée municipale décide, à la majorité, par 21 voix pour (groupe avec vous pour Agneaux) et 6 voix contre (groupe Ensemble pour Agneaux)

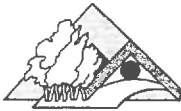
- De proposer à Monsieur l'inspecteur d'académie l'organisation du temps scolaire du groupe scolaire Marie Ravenel à la rentrée 2018/2019 comme suit :

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRÈS-MIDI		PAUSE MÉRIDIENNE	
	HORAIRE DE DÉBUT	HORAIRE DE FIN	HORAIRE DE DÉBUT	HORAIRE DE FIN	HORAIRE DE DÉBUT	HORAIRE DE FIN
LUNDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30
MARDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30
MERCREDI						
JEUDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30
VENDREDI	8h30	11h30	13h30	16h30	11h30	13h30

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h30.

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES A L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2018

Monsieur SÉVÊQUE annonce que les pompiers ont effectué, en 2017, 300 interventions sur la commune, dont 250 secours à la personne et 25 pour incendie.

Monsieur DEPINCÉ demande si la vente du presbytère sera effectuée par adjudication.

Monsieur SÉVÊQUE répond : *« la vente a été confiée à un notaire. Pour l'instant nous attendons mais nous ne laisserons pas faire n'importe quoi. »*

Monsieur LEBRUMAN souhaiterait connaître la position de la mairie sur les amendes de stationnement.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que la commune n'a pas de politique spécifique sur la réglementation du stationnement, il souligne toutefois la nécessité de respecter les places réservées aux personnes handicapées, les arrêts de bus ou les abords des établissements scolaires.

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			